

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-194

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise BOUYGUES E&S TPRE 69134 DARDILLY et afin de garantir le bon déroulement des travaux de réalisation d'une tranchée pour passage fibre au 3365, route de Steenvoorde (RD18) à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront restrictifs, **aux droits des travaux**, 3365, route de Steenvoorde (RD18), et ce, **à compter du 11 septembre 2023 et pour la durée des travaux estime à 60 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise BOUYGUES E&S TPRE et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise BOUYGUES E&S TPRE et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :
BOUYGUES E&S TPRE

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,
Monsieur le Responsable Arrondissement de Dunkerque,
Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,
Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.
Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 1er septembre 2023

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 01/09/2023

Le Maire,

David CALCOEN

